



Formation Continue
ou
Apprentissage

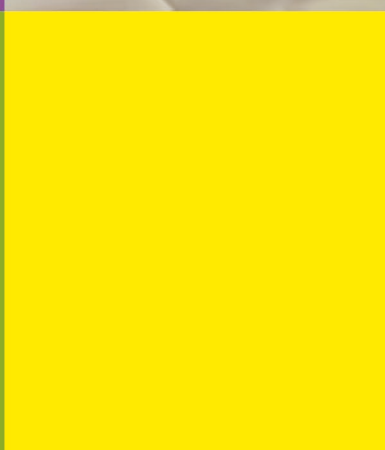


Pôle Formation Continue et Apprentissage

Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier
- FOUGERES 35 -

DE AP Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

en
11 mois



DE AP

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture



L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier(e) ou de l'infirmier (e) puéricultrice. Il, elle réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie, et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une démarche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. Il, elle participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

CONTENU de la FORMATION

- Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

DUREE de la FORMATION

Temps de formation : 1540 heures en 44 semaines

La formation théorique : 770 h en 22 semaines

Formation en milieu professionnel : 770 h en 22 semaines de 35 heures

CONDITIONS d'ADMISSION

- Age : 17 ans minimum
- Sans conditions de diplôme
- Contrat d'apprentissage
- Sortants du système scolaire
- Reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi

MODALITÉ de RECRUTEMENT

- Entretien individuel

EXEMPLES de STRUCTURES d'ACCUEIL

- Service de maternité, néonatalogie, pédiatrie
- Etablissement d'accueil du Jeune enfant (moins-6ans)
- Structure accueillant enfants en situation de handicap
- Structure de la protection de l'enfance (ASE, PMI)
- Service de pédopsychiatrie

POURSUITE DE FORMATION

DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant

DE AES : Diplôme d'Etat accompagnant éducatif et social

DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

DE Infirmier(e) Puéricultrice

Contact

Lycée JB LE TAILLANDIER
Pôle Formation Continue et Apprentissage
2 bd Jean Monnet - 35300 FOUGERES
poleformation@lycee-jblt.fr
02 30 03 42 80